



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

28 AVRIL 2026

Déclaration liminaire

Comité social d'administration spécial de l'Ecole Nationale des Greffes

28 avril 2026

Madame la Directrice, Madame la Secrétaire Générale,

La **CFDT** souhaite ouvrir ce Conseil social d'administration sur un seul point, la gronde des stagiaires suite à la modification de leurs évaluations de leurs stages pratiques pour la promotion B202503.

Rarement en une semaine notre syndicat n'a réceptionné autant de saisines de stagiaires préoccupés, inquiets avec un sentiment d'injustice et d'incompréhension.

Nous vous avons alerté dès le 22 avril dernier et la visio conférence que vous avez mis en place avec l'ensemble de la promotion n'a pas répondu ni à nos , attentes ni aux leurs.

Même si la mise en place de cette nouvelle grille d'évaluation a été présentée au regroupement des maîtres de stage en octobre, elle ne l'a pas été aux stagiaires dès leur début de scolarité. De ce fait, la manière brutale dont ils l'ont subi en constatant que leurs notes avaient été abaissées en raison du niveau d'autonomie attendu d'un greffier stagiaire est un manque criant de communication et de transparence.

Les « conseils -consignes » de l'ENG sur la grille d'évaluation indiquent que *les items cochés au niveau << Répond aux attentes en toute autonomie » doivent être rares dans la mesure où en début de parcours, un tel niveau d'expertise sur les missions de greffier demeure peu fréquent.*

La CFDT n'est pas opposée sur le fond à revoir les modalités d'évaluation des stages, mais pas ainsi ! Eviter les iniquités d'une juridiction à l'autre oui mais pas en favorisant l'iniquité nationale pour tous.

Nous savons reconnaître les efforts du service des stages qui s'est engagé pour réduire ces inégalités, toutefois la mise en place reste aléatoire et cause le désordre. Les fiches d'orientations d'évaluation portées à la connaissance des maîtres de stage depuis le mois de décembre 2025 et qui font écho aux discussions issues du regroupement des maîtres de stage d'octobre 2025 n'ont pas été mise en place uniformément par toutes les juridictions et c'est bien là le cœur du problème.

Le recours à ces fiches et les grilles de lecture les accompagnant avaient pour objectif d'améliorer l'objectivité des évaluations et d'uniformiser les méthodes d'évaluation. Les maîtres de stage restent les plus à même d'évaluer au plus juste et il faut l'entendre, les stagiaires peuvent être notés au-delà de 15 en raison de leurs compétences et de leurs expériences antérieures. **Et même si ces stagiaires dépassent la note « cible de l'ENG » que vous avez fixé à 15/20.** La manière dont la direction des affaires pédagogiques s'est adressée aux maîtres de stage est problématique à plus d'un titre, il est nécessaire de reconnaître les fonctions de chacun.

Pourquoi ces nouvelles fiches d'évaluation n'ont pas fait l'objet d'échanges en amont avec les organisations syndicales ou présentées lors du prochain conseil pédagogique ? Pourquoi les passer ainsi à la va-vite sans aucun dialogue ?

Et maintenant, quelles sont les pistes d'amélioration que vous allez nous apporter ?

La **CFDT** y est très attentive et entend continuer à s'inscrire dans une démarche de dialogue social utile et vous demande d'apaiser les tensions pour les stagiaires mais également pour vos personnels impactés par cette réforme.

Vos représentants CFDT :

Sylvie LECAMP-COCAGNE

Guillaume GRASSAUD